



Décision n° 192 / 2025

Réf. : AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

*Extrait du registre de décisions du Président*

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer, pour le circuit de la Haute Saintonge :

Un contrat d'entretien des espaces verts à partir du 1er janvier 2025 avec la SARL Circuit de Haute Saintonge d'une durée d'un an, renouvelable deux fois maximum par tacite reconduction pour un an. Le contrat ne prévoit pas l'élagage des arbres.

Pour la première année du contrat, les prix sont fermes. Pour les années suivantes, les prix seront révisables.

Fait à Jonzac,  
Le 09 AVR. 2025

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté de Communes  
de la Haute - Saintonge**  
7, rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex